



ACTE N°2026_008_RHAR

Envoyé en préfecture le 31/03/2026

Reçu en préfecture le 31/03/2026

Publié le 01/04/2026

ID : 060-216003830-20260330-ACTE008_2026_RH-AI



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'OISE
COMMUNE DE MARSEILLE EN BEAUVAISIS

Arrêté individuel de délégation de fonctions et de signature au 2^{ème} adjoint au Maire, Madame Aurélie LEVÊQUE

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-18

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Marseille en Beauvaisis en date du 20/03/2026 fixant à 4 le nombre des adjoints au maire,

Vu le procès-verbal de l'installation du conseil municipal, de l'élection du Maire et des Adjointes au Maire du 20/03/2026 où Madame Aurélie LEVÊQUE a été élue en qualité de 2^{ème} adjoint au maire,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité de la commune, il est nécessaire de prévoir à Madame Aurélie LEVÊQUE, 2^{ème} adjoint au maire, une délégation de fonctions pour intervenir dans les domaines de la communication, la vie associative et les manifestations locales.

ARRETE

Article 1 – Délégation de fonctions

A compter du 1^{er} avril 2026, Madame Aurélie LEVÊQUE, 2^{ème} adjoint au maire est déléguée pour exercer, sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur le Maire, les fonctions et missions suivantes :

1. Communication

- Élaboration et mise en œuvre de la stratégie de communication de la commune
- Gestion des supports de communication :
 - ♦ site internet
 - ♦ réseaux sociaux
 - ♦ bulletin municipal
 - ♦ affichage et publications officielles
- Information des administrés sur les actions municipales
- Coordination de la communication des événements municipaux

2. Vie associative

- Suivi et relations avec les associations locales
- Accompagnement des initiatives associatives
- Instruction et suivi des demandes de subventions
- Gestion du planning d'utilisation des salles communales
- Participation au développement du tissu associatif



ACTE N°2026_008 _RHAR

Envoyé en préfecture le 31/03/2026

Reçu en préfecture le 31/03/2026

Publié le 01/04/2026

ID : 060-216003830-20260330-ACTE008_2026_RH-AI



3. Manifestations et événements locaux

- Organisation et coordination des manifestations communales
- Soutien logistique aux événements associatifs
- Gestion du calendrier des événements
- Suivi des autorisations et aspects réglementaires liés aux événements

Article 2 – Délégation de signature

Monsieur le Maire donne délégation à Madame Aurélie LEVÊQUE, 2^{ème} Adjoint au Maire pour signer:

- Les courriers et documents relatifs aux domaines ci-dessus
- Les conventions avec les associations
- Les autorisations liées à l'organisation d'événements

La signature de Madame Aurélie LEVÊQUE, 2^{ème} Adjoint au Maire devra précédée de la formule indicative suivante : « Pour le Maire et par délégation du Maire »

Article 3 – Conditions d'exercice

- Le Maire conserve la faculté d'évoquer et de signer tout dossier
- La présente délégation s'exerce sous le contrôle du Maire
- Elle peut être retirée à tout moment

Article 4 – Recours - Publicité

Le présent arrêté peut, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, faire l'objet des voies de recours devant le Tribunal Administratif compétent.

Madame la Secrétaire Générale de maire est chargée, en ce qui concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera :

- publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur,
- transmis à Monsieur le Préfet de l'Oise,
- une copie sera transmise à la trésorerie de Beauvais.
- notifié à l'intéressé.

Fait à Marseille en Beauvaisis,
Le 30/03/2026

Le Maire,
Jean-Yves DECOCK

